SPANC
16 rue de Rennes
35410 CHATEAUGIRON
spanc@pcc.bzh 02.99.37.67.68

DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DU CONTROLE DE CONCEPTION ET DE REALISATION DES FILIERES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (VALANT BON DE COMMANDE)

Ce formulaire servira aux **contrôles de conception et de réalisation** de votre projet d'assainissement, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art L. 2224-8 et L. 2224-10), et de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Il est à déposer au SPANC (par mail : spanc@pcc.bzh), accompagné :
- de l'étude de filière définissant le dispositif retenu,
- des annexes nécessaires (autorisation de rejet, éloignement puits …).

Ces documents permettront de réaliser le contrôle de conception. Il sera suivi d'un contrôle de réalisation afin de vérifier la bonne exécution des travaux.
Ensuite des contrôles périodiques seront réalisés pour vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien des installations d'assainissement selon une fréquence définie dans le règlement de service.

Adresse du projet :

Adresse du bien concerné :

Code postal : Commune :

Références Cadastrales :

Si la demande accompagne un dossier de permis de construire, indiquez son numéro (PC) :

Information du pétitionnaire :

Vous êtes un particulier :

NOM, Prénom :

Téléphone : Mail :

Vous êtes une personne morale :

Dénomination ou raison sociale :

N° de SIRET : Forme juridique :

Représentant : NOM, Prénom :

Téléphone : Mail :

Adresse Postale (si différente de celle du projet) :

Code postal : Commune :

Urbanisme :

S'agit-il ? ☐ d'une construction neuve ☐ d'une réhabilitation d'une installation existante

Usage du bâtiment : ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire
☐ Location saisonnière ☐ Location permanente
☐ Autre, préciser :

Nombre de pièces principales :
pièces dédiées au séjour ou au sommeil (hors cuisine, salle de bain)

Nombre d'équivalent habitant (EH) retenu :

Nombre de résidents :

Le bâtiment est-il raccordé au réseau de distribution d'eau potable : ☐ Oui ☐ Non

Présence d'un captage privé (puits, forage, etc.) à moins de 35m de l'installation* prévu : ☐ Oui ☐ Non
Il peut s'agir d'un captage présent sur une parcelle voisine.

Une attestation de non-utilisation du puits en eau potable est nécessaire si le projet se situe à moins de 35 m.

Caractéristiques de l'installation

Prétraitement :

☐ Volume de la fosse septique toutes eaux :_____Litres
La fosse se situe-t-elle à plus de 10 m de la cuisine : ☐ Oui ☐ Non
Présence d'un bac dégraisseur : ☐ Oui ☐ Non
Volume :_____Litres
☐ Installation biologique à boues activées
☐ Installation biologique à cultures fixées
☐ Autre :_____(nécessite une dérogation préfectorale)

Traitement :

Type de traitement prévu :
☐ Tranchées d'épandage (filière prioritaire) Dimension :_____×_____ml
☐ Lit d'épandage Dimension :_____m^2
☐ Tertre d'infiltration Dimension :_____m^2 (sommet)
☐ Filtre à sable vertical non drainé Dimension :_____m × 5 m
☐ Filtre à sable vertical drainé Dimension :_____m × 5 m
Imperméabilisé : ☐ Oui ☐ Non
☐ Filtre à zéolithe Dimension :_____m^2
☐ Filière agréée : Nom_____Dimension :_____EH Agrément n° :___

Pompe de relevage :

Présence : ☐ Oui ☐ Non
Position : ☐ avant prétraitement ☐ après prétraitement ☐ après traitement

Rejet des eaux traitées :

☐ Infiltration directe dans le sol : Dimension :_____×_____ml

☐ Fossé, réseau d'eau pluviale

☐ Ruisseau, cours d'eau

☐ Mare, étang

☐ Puits d'infiltration (nécessite une dérogation préfectorale)

Une autorisation du propriétaire est nécessaire pour le rejet dans un fossé ou le passage d'une canalisation sur un terrain voisin.

Engagement du pétitionnaire :

Le pétitionnaire certifie que tous les renseignements formulés dans le dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

-À informer le SPANC de toute modification du projet.
-À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC
-À informer le SPANC avant le début des travaux, selon les modalités du règlement de service, au moins 2 jours ouvrés avant le démarrage des travaux,
-À ne pas remblayer les installations* avant le passage du SPANC pour permettre la réalisation du contrôle d'exécution des travaux,
-À ne pas raccorder d'eaux pluviales (gouttières, drainages, etc.) dans la filière d'assainissement,
-À s'acquitter des redevances des contrôles de conceptions et de réalisations au Trésor Public, à la réception des avis de sommes à payer. **Les montants des redevances pour le contrôle de conception et de réalisation sont fixés respectivement à 70 € et 110 € TTC.**

Le demandeur et l'installateur s'engagent sous leur responsabilité à établir l'installation en son entier conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

A : le : Nom de l'installateur si connu
Signature du pétitionnaire : au moment de la demande :

**Les installations sont composées du réseau de collecte, prétraitement, traitement, ventilation et rejet.*